



Port-Tudy (Groix) : le 1^{er} port îlien certifié en Bretagne (et le 20^e sur la Région)

L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB) accompagne les ports de plaisance en Bretagne et Loire-Atlantique dans une démarche en plusieurs étapes vers l'obtention de la certification européenne Ports Propres. Port-Tudy est le 20^e port certifié en Bretagne, et le 1^{er} port îlien !

Ports Propres, une certification d'envergure européenne

La Certification « Ports Propres » est la seule certification spécifique aux ports de plaisance. Démarche volontaire de la part des gestionnaires de ports de plaisance, de plus en plus nombreux à vouloir réduire les impacts de l'activité de plaisance sur les milieux naturels, elle est le signe de l'excellence en matière de gestion environnementale dans les ports de plaisance. A ce jour, 20 ports sont certifiés en Bretagne ! Un chiffre qui devrait monter à 30 d'ici fin 2023, et approcher les 40 en 2024. Une trentaine de ports sont engagés dans la démarche.

Des normes à respecter et mettre en œuvre au quotidien

Afin d'obtenir cette certification, gage d'engagement des ports pour la préservation des milieux naturels, ces derniers doivent satisfaire à de nombreux critères et préparer leur démarche en 5 étapes : réaliser une étude « diagnostic environnemental » comprenant, entre autre, l'étude des flux de polluants et de déchets, mettre en œuvre des moyens de lutte contre les pollutions chroniques (par exemple le Point Propre : collecte et tri des déchets dangereux), concevoir un plan de lutte contre les pollutions accidentelles, économiser l'énergie et l'eau, former les gestionnaires de port et sensibiliser les usagers.

Port-Tudy (île de Groix)

Après avoir réalisé son diagnostic environnemental Ports Propres, l'équipe de Port-Tudy a mis en œuvre son plan d'action : gestion des pollutions chroniques et accidentelles par la mise en

place d'un kit anti-pollution, d'un point propre pour les déchets dangereux ou encore d'une pompe à eaux noires, maîtrise des consommations d'eau avec des compteurs sectoriels et d'énergie avec des temporisateurs, sensibilisation des plaisanciers (signalétique, vidéos pédagogiques APPB sur l'écran de la capitainerie, distribution de cendriers de poche...), formation du personnel...

Des outils pour accompagner les ports

L'APPB, qui regroupe 128 ports de plaisance et zones de mouillage de Granville à Pornic, met à disposition de nombreux outils au service des ports de plaisance, afin d'aider les usagers et gestionnaires à réduire les impacts des activités de plaisance sur l'environnement : un accompagnement personnalisé, des outils de communication et la formation Ports Propres pour les personnels portuaires. Chaque port inscrit dans cette démarche, puis certifié, affiche une signalétique spécifique, afin d'utiliser au mieux les dispositifs mis en place dans ce cadre : point propre, aire de carénage, collecte des eaux usées des navires, etc.

Avec l'aide de ces outils, l'APPB accompagne tous les gestionnaires de ports de plaisance qui le souhaitent à devenir des ports propres !

Pour en savoir plus sur la démarche Ports Propres en Bretagne :
<https://www.portsdebretagne.fr/actions/certification-ports-propres/>



Contact presse : Rozenn TANGUY

Déléguée Générale de l'APPB

06 80 48 69 42

rozenn.tanguy@portsdebretagne.fr